



RÈGLEMENT



CONCOURS DU PLUS BEAU
PLATEAU DE FROMAGES DE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

19
NOVEMBRE
2023

Article 1 : Objet

Il s'agit du concours professionnel du plus beau plateau de Fromages de Bourgogne-Franche-Comté. Ce concours sera l'occasion, pour 8 fromagers, de concourir pour décrocher le prix du « Plus beau plateau de fromages de Bourgogne-Franche-Comté 2023 ».

Le concours se déroulera dans le cadre de la deuxième édition du salon « Vache de Salon » qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2023 à Micropolis – Parc des Expositions – 3 Bd Ouest – 25000 Besançon. Le concours aura lieu le dimanche 19 novembre 2023.

Article 2 : Organismes

Le concours professionnel du plus beau plateau de fromages de Bourgogne-Franche-Comté est organisé par le comité Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux en partenariat avec la Fédération des Fromagers de France.

Article 3 : Thème du concours

Le thème imposé est : « Plateau de fromages romantique et gourmand »

Dans le respect du thème imposé, les candidats sont libres de confectionner le plateau qu'ils souhaitent pour 40 personnes. Les décorations ainsi que le plateau de fromage (60 x 60 cm maximum) devront tenir sur la table de présentation.

La hauteur sera laissée à l'appréciation du candidat.

Article 4 : Sélection des participants

Le concours s'adresse aux crémiers fromagers professionnels adhérents à la Fédération des Fromagers de France pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (les adhérents et les salariés).

Les participants doivent travailler dans une entreprise figurant au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Article 5 : Inscription

Les participants sélectionnés devront confirmer leur participation avant le 2 novembre 2023 en remplissant la fiche d'inscription ci-jointe à ce document. Le nombre de participants est limité à 8 candidats. Sous réserve de respecter les critères de sélection, les huit premiers candidats ayant retourné la fiche d'inscription complétée et signée seront retenus pour le concours, la date d'expédition avec cachet de la poste faisant foi.

Par la signature de la fiche d'inscription, les participants s'engagent à se présenter au concours le 19 novembre 2023 à « Vache de Salon » et à assister à l'ensemble du concours, c'est-à-dire, de 10h00 à 15h00. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie ne sera pas restitué au candidat.

La participation au concours est gratuite. Toutefois, un dépôt de garantie de 50 € sera demandé pour l'inscription au concours afin d'éviter les désistements. Ce dépôt de garantie vous sera restitué à l'issue du concours le 19 novembre 2023.

Article 6 : Horaires du concours

Le concours se déroulera la journée du dimanche 19 novembre 2023. Les concourants pourront avoir accès à l'espace à partir de 9h00.

L'épreuve débutera à 10h00 et les participants auront deux heures pour composer leur plateau.

De 12h00 à 13h00 les plateaux seront présentés aux jurés professionnels qui noteront les plateaux.

De 13h00 à 14h30 les plateaux seront présentés au grand public. Chaque visiteur pourra voter pour le plateau qu'il préfère.

La remise des prix prendra place à partir de 15h00 après délibération du jury professionnel et grand public.

Article 7 : Matériels et produits

Matériel fourni par le candidat :

Tous les outils de découpe des fromages et les éléments servant à la préparation des plateaux.

Un plateau de présentation (de 60 cm x 60 cm maximum) sur lequel sera disposée la préparation du candidat.

L'ensemble des décorations et accessoires que le candidat souhaite intégrer à la présentation de son plateau.

Matériel fourni par l'organisation :

Une table de travail
Une table de présentation
Une poubelle
Un espace frigo
Une prise électrique

Produits frais, ingrédients :

Les candidats fourniront les fromages et l'ensemble des ingrédients nécessaires à la confection de leur travail. Le matériel utilisé et les décorations devront respecter les normes d'hygiène alimentaire.

Article 8 : Tenue vestimentaire

Les candidats sont priés de se vêtir d'une tenue professionnelle de travail, pantalon noir et haut blanc sans marque.

Un tablier aux couleurs du GPPR leur sera offert par les organisateurs.

Article 9 : Caractéristiques de l'épreuve

Le plateau contient au maximum 20 sortes de fromages différents, et/ou spécialités fromagères obligatoirement de Bourgogne-Franche-Comté. Il devra contenir au moins 8 fromages sous signe officiel de qualité (AOP, IGP).

Les fromages présentés doivent intégralement tenir sur le plateau de présentation. Les candidats sont libres d'intégrer à leur plateau et à leur table de présentation, tous les éléments de décoration qu'ils le souhaitent.

Sur le plateau ¼ des fromages devront être prédécoupés.

Le plateau devra également contenir une préparation crème et/ou de beurre de Bresse.

Les fromages devront être identifiés avec le visuel de votre choix.

La découpe des fromages, le montage du plateau de présentation et les décorations doivent se faire au moment de l'épreuve, le dimanche 19 novembre entre 10h00 et 12h00, sous peine de pénalités.

Article 10 : Le jury professionnel

Le jury sera composé de six professionnels, parmi eux, deux Chefs, deux fromagers (fabricants), deux crémiers-fromagers et le président du jury. Le jury sera présidé par Monsieur Marc Janin, Meilleur Ouvrier de France et président de la Délégation des Fromagers de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 11 : Critères de notation

Les candidats seront évalués sur la présentation et l'originalité du plateau, le choix des produits, le respect du règlement.

Pour le goût, le candidat devra présenter sur un support à part, un échantillonnage de 3 fromages de son choix dont un sous signe officiel de qualité, qui seront dégustés par le jury.

Les trois critères de notation sont de la même importance. Le respect du thème imposé sera pris en compte pour évaluer le travail du candidat sur chaque aspect.

Une note sera donnée par les différents membres du jury, puis la moyenne de ces notes donnera la note finale du participant. En cas d'égalité entre deux participants, le jury départagera le vainqueur.

Article 12 : Prix du public

Un prix du public sera attribué aux candidats ayant recueilli le plus de vote de la part du public présent lors du concours.

Les visiteurs voteront pour le plateau de fromages qu'ils préfèrent en se basant sur l'aspect visuel, la présentation et le respect du thème imposé.

Le candidat récoltant le plus de votes lors de la présentation des plateaux de fromages au grand public remportera le « Prix du public du plus beau plateau de fromages de Bourgogne-Franche-Comté ».

Article 13 : Récompense

Le vainqueur du concours se verra remettre le trophée du « Plus beau plateau de fromages de Bourgogne-Franche-Comté 2023 », ainsi qu'un cadeau. Il bénéficiera d'une grande visibilité dans la presse régionale et sur les réseaux sociaux des organisateurs.

Le deuxième et troisième prix recevront un cadeau chacun. Les trois premiers vainqueurs se verront également délivrer un diplôme.

Le vainqueur du prix du public recevra le diplôme du « Prix du public du plus beau plateau de fromages de Bourgogne-Franche-Comté ».

Article 14 : Règles sanitaires

Par sa participation au concours, le candidat s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du concours.

Le candidat s'engage également à respecter les normes d'hygiène liées au transport de denrées alimentaire et à la cuisine.

Article 15 : Droit à l'image

Tous les candidats participants cèdent tous leurs droits à l'image, tous médias confondus, sans restriction géographique, aux organisateurs et aux partenaires du concours dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 16 : Contacts

En cas de question, les candidats sont priés de se référer aux contacts suivants :

Comité Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux de BFC

Sylvie Dody : sdody@gpprbfc.fr



RÈGLEMENT



CONCOURS DU PLUS BEAU
PLATEAU DE FROMAGES DE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

19
NOVEMBRE
2023

Nom et Prénom du candidat :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

N° SIRET :

Adresse de l'entreprise :

.....

.....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter

Je m'engage à me présenter au concours le 19 novembre 2023 à Micropolis – 3 Boulevard Ouest – 25000 Besançon, et à assister à l'ensemble du concours

Fiche d'inscription ainsi que le dépôt de garantie à retourner au GPPR -
12 rue de Franche-Comté - Bâtiment E - Valparc Valentin, 25480 Ecole-Valentin

Date :

Signature :